

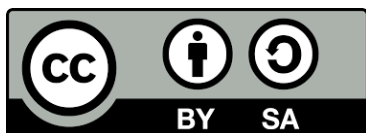


GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Agir pour la reconnaissance de l'engagement
étudiant dans son établissement
d'enseignement supérieur

***ANIMAFAC**





Ce travail est soumis à une Licence Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0). Ceci signifie que vous êtes libre de :

- **Partager** — copier, distribuer et transmettre cette œuvre par tous moyens et sous tous formats.
- **Adapter** — remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale.

Sous les conditions suivantes :

Paternité – Vous devez donner les informations appropriées concernant l'auteur, fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été faites. Vous pouvez faire cela par tout moyen raisonnable, mais en aucune façon suggérant que l'auteur vous soutient ou approuve l'utilisation que vous en faites.

Partage à l'identique – Si vous modifiez, transformez, ou vous basez sur cette œuvre, vous devez distribuer votre contribution sous la même licence ou une licence compatible avec celle de l'original. Vous ne pouvez pas appliquer des termes juridiques ou des mesures technologiques qui empêchent légalement d'autres personnes de faire ce que la licence autorise

Pour citer ce guide : "European STudent Engagement Project (2021). *European STEP* - Guide à destination des étudiant.e.s : "agir pour la reconnaissance de l'engagement étudiant dans son établissement d'enseignement supérieur"



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que ses auteur·rice·s et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

*Animafac

Animafac est un réseau national d'associations étudiantes. Depuis 25 ans, Animafac accompagne les initiatives étudiantes et permet la rencontre entre de nombreux jeunes engagé·e·s. En connectant les associations, le réseau rend plus visible le fait associatif étudiant et lui permet donc d'être mieux reconnu, notamment par les établissements d'enseignement supérieur.

Les activités d'Animafac se structurent autour de 4 piliers :

1. Promouvoir l'engagement des jeunes, et en particulier des étudiant·e·s, qu'il soit bénévole ou volontaire (Service civique). Notre agrément permet chaque année à jusqu'à 350 volontaires d'effectuer une mission de Service civique dans une association du réseau.

2. Faciliter l'engagement des étudiant·e·s, en portant un certain nombre de propositions auprès des pouvoirs publics. Afin de mieux accompagner les jeunes engagé.e.s dans l'identification et la valorisation de leurs compétences, Animafac et six partenaires mènent depuis 2018 un projet sur la reconnaissance de l'engagement dans l'enseignement supérieur en Europe (European Student Engagement Project).

3. Accompagner les initiatives étudiantes, par la mise à disposition d'outils (le MOOC « Créer et développer son association étudiante », le MOOC "Aller plus loin avec son association" et la boîte à outils disponible sur notre site internet) ; grâce à un ancrage territorial fort et l'organisation de cadres de rencontres (33 volontaires en Service civique, encadré.e.s par une équipe de 6 coordinateur.ice.s territoriaux.les, sont présent.e.s dans 24 territoires universitaires) ; par la promotion de la démocratie participative à travers la mise en place de jurys citoyens.

4. Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes, par la création d'activités, par le projet Pro'pulse, un programme d'accompagnement de jeunes diplômé.e.s en recherche d'emploi dans l'économie sociale et solidaire et par le projet "Engagement et compétences".

Le projet European STEP

Quelle place pour l'engagement des jeunes en Europe ? L'engagement est-il reconnu et valorisé dans les parcours étudiant·e·s ? Si oui, de quelle manière ? Afin de mieux connaître le quotidien des jeunes engagé·e·s et de mieux les accompagner dans l'identification et la valorisation de leurs compétences, Animafac et six partenaires ont lancé European STEP, une vaste étude sur la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Depuis Septembre 2018, le réseau français d'associations étudiantes, Animafac¹, a lancé le projet européen Erasmus + « European STudent Engagement Project » (European STEP) afin d'interroger la place de l'engagement des étudiant·e·s en Europe.

Ce projet a été mené en coopération avec six partenaires européens : la Fondation européenne des universités (EUF) au Luxembourg², le Bureau de la vie étudiante de l'Université de Dublin en Irlande³, CY Cergy Paris Université en France⁴, l'Université de Valladolid en Espagne⁵, l'Université de Vienne en Autriche⁶ et le Centre du volontariat de l'Université de Varsovie en Pologne⁷.

De plus, l'Association européenne des universités (EUA)⁸, la Conférence des présidents d'université (CPU)⁹, la Conférence des grandes écoles (CGE)¹⁰, et les CROUS¹¹ se sont associés au projet.

La première étape du projet, menée entre 2018 et 2019 a permis d'établir une cartographie des cadres législatifs existants en Europe en matière de reconnaissance de l'engagement étudiant¹². La seconde est une enquête menée entre 2019 et 2020 dans les établissements d'enseignement supérieur (EES) afin de recenser les mesures de

¹ <https://www.animafac.net/>

² <https://uni-foundation.eu/>

³ <https://www.dcu.ie/studentlife/office-of-student-life>

⁴ <https://www.u-cergy.fr/fr/index.html>

⁵ <https://www.observal.es/es/>

⁶ <https://www.univie.ac.at/>

⁷ <https://wolontariat.uw.edu.pl/>

⁸ <https://eua.eu/>

⁹ <http://www.cpu.fr/>

¹⁰ <https://www.cge.asso.fr/>

¹¹ <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33797/cnous-crous.html>

¹²European STudent Engagement Project (2019). Mapping of policy frameworks for student engagement recognition in Europe here: <https://www.animafac.net/minisite/european-step/european-step-en/>

reconnaissance de l'engagement¹³. La troisième étape consiste en une étude menée à partir d'entretiens d'étudiant·e·s engagé·e·s et de membres du personnel administratif interrogeant leur perception sur la question de l'engagement étudiant et sa reconnaissance ainsi que les effets de cette dernière sur les parcours d'engagement¹⁴. Les résultats de ces études sont disponibles sur le site d'European STEP¹⁵.

Partenaires du projet :



Partenaires associés :



¹³European Student Engagement Project(2019). *How European Higher Education Institutions Recognise Student Engagement. European STEP Survey Report* www.asso.li/stepsurveyreport

¹⁴European Student Engagement Project (2020). *European STEP - Étude qualitative : Regards croisés sur l'engagement étudiant et sa reconnaissance dans l'enseignement supérieur européen*

¹⁵European STEP's website: <https://www.animafac.net/minisite/european-step/european-step-en/>

Les précédentes études

Afin d'avoir une bonne compréhension de la reconnaissance de l'engagement étudiant, trois études ont été menées. La première consiste en une carte des cadres législatifs nationaux pour la reconnaissance de l'engagement étudiant, et la seconde est un rapport préliminaire basé sur une enquête diffusée auprès des universités européennes concernant les mesures et politiques de reconnaissance mises en place dans leur institution. La troisième étude a été menée sur la base d'entretiens avec des étudiants, des enseignants et des membres du personnel administratif sur leurs perceptions de l'engagement étudiant et de sa reconnaissance, et sur l'effet que la reconnaissance peut avoir sur les parcours d'engagement. Les résultats de ces études sont disponibles sur le site web du projet STEP. Le guide suivant a été élaboré sur la base des travaux précédents menés depuis 2018. Il vise à donner un aperçu des différentes pratiques mises en œuvre dans les EES concernant la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Sommaire

Le projet European STEP	4
Sommaire	7
Introduction	8
Partie I	
L'engagement étudiant et sa reconnaissance	10
Qu'est-ce que l'engagement étudiant ?	10
Quel intérêt pour les étudiants ?	10
Partie II	
Les pratiques des Universités en matière de reconnaissance de l'engagement	12
En quoi est-il important pour les universités de reconnaître l'engagement ?	12
Une diversité de pratiques s'inscrivant dans le cadre légal français, instauré par la loi Egalité et Citoyenneté	13
Partie III	
Panorama des pratiques de reconnaissance de l'engagement	15
L'aménagement de scolarité pour les responsables associatif·ve·s étudiant.e.s	15
La validation de compétences acquises dans le cadre d'un engagement	15
Le module optionnel ou l'unité d'enseignement libre (UEL)	16
L'attribution de crédits ECTS	16
L'attribution de points bonus dans la moyenne générale	17
La dispense de stage ou d'enseignement	17
Supplément au diplôme	17
Les badges numériques (ou open badges)	17
Les démarches à effectuer pour bénéficier des dispositifs	18
Partie IV	
Comment agir pour la reconnaissance de l'engagement étudiant dans son établissement	19
Guide en 4 étapes pour agir pour la reconnaissance de l'engagement étudiant	19
Première étape : Clarifier ce qui existe déjà au sein de votre établissement et ce que vous souhaitez faire changer	20
Deuxième étape : Élaborer un plan d'action	21
Troisième étape : Préparer son plaidoyer	25
Quatrième étape : Mener une expérimentation	28
Conclusion	30
Ressources	31

Introduction



Lorsqu'on est étudiant·e, s'engager dans une activité en dehors des cours représente un moyen de rencontrer de nouvelles personnes, de vivre de nouvelles expériences, d'agir pour une cause qui nous tient à cœur mais aussi d'acquérir de nouvelles compétences. Cependant, les études et l'engagement ne doivent pas nécessairement être opposés l'un à l'autre et peuvent être reconnus comme complémentaires. Lorsqu'il est reconnu par les établissements d'enseignement supérieur, l'engagement peut jouer un rôle plus important dans vos études et être valorisé comme une expérience plus pratique d'apprentissage et de développement. Lorsque vous travaillez dans un établissement, la mise en œuvre de pratiques concernant la reconnaissance de l'engagement des étudiants est tout aussi importante. Cela donne aux étudiants la possibilité de développer des aptitudes et des compétences complémentaires aux connaissances académiques qu'ils acquièrent pendant leurs études. En plus de mieux préparer les étudiants à leur vie professionnelle, c'est aussi une façon d'encourager les étudiants à s'engager dans la communauté et à devenir de meilleurs citoyens. Ainsi, la reconnaissance de l'engagement des étudiants aidera les établissements d'enseignement supérieur à remplir leur mission sociétale.

Ainsi, la reconnaissance de l'engagement des étudiants aidera les établissements d'enseignement supérieur à remplir leur mission sociétale tout en renforçant les étudiants en tant que futurs professionnels et individus. Nous espérons que les étudiants et les membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur utiliseront ce guide pour trouver des exemples inspirants de ce qui peut être fait pour reconnaître l'engagement des étudiants dans leur propre établissement. Dans ce guide, vous trouverez également des outils pour évaluer les pratiques mises en œuvre par un établissement spécifique, ainsi que des lignes directrices sur la façon de les utiliser afin d'apporter un changement réussi et durable dans votre établissement en matière de reconnaissance de l'engagement étudiant.

Depuis la loi “Egalité et Citoyenneté” de 2017, les établissements d'enseignement supérieur français doivent mettre en place des mesures et des



dispositifs pour faciliter votre engagement, valoriser vos expériences d'engagement et les reconnaître comme un moyen d'apprendre et de vous enrichir individuellement, ainsi que de développer des compétences complémentaires à celles acquises lors de votre cursus universitaire.

Ce guide a été conçu pour **vous aider à agir pour la reconnaissance de l'engagement étudiant dans votre établissement**. Pour cela, vous pourrez trouver une vue d'ensemble sur la reconnaissance de l'engagement étudiant en France, les modalités mises en place dans les établissements d'enseignement supérieur ainsi que des conseils pour vous aider à agir en faveur d'une meilleure reconnaissance dans votre propre établissement.

Partie I

L'engagement étudiant et sa reconnaissance



Qu'est-ce que l'engagement étudiant ?

L'engagement étudiant est une notion vaste et qui recouvre des réalités différentes en fonction du contexte temporel et spatial. En Europe et en France, il peut prendre différentes formes : il peut à la fois désigner l'engagement réalisé au sein de votre établissement d'enseignement supérieur, comme représentant·e étudiant·e, comme tuteur·rice, comme engagé·e dans une association de l'université mais aussi l'engagement réalisé à l'extérieur de l'établissement (dans une association étudiante ou non). Il peut aussi recouvrir différents champs d'activités - du culturel au sportif, en passant par la solidarité ou l'environnement - et s'étendre plus ou moins dans la durée, l'engagement pouvant être ponctuel ou régulier. Enfin, l'engagement peut être bénévole ou volontaire (Service civique, Corps européen de solidarité, volontariat associatif, etc.).

Quel intérêt pour les étudiants ?

L'étude précédente sur les perceptions des étudiants et des autres membres des EES a montré que les étudiants avaient plusieurs raisons de s'engager. En se fondant sur la thèse de Claire Thoury sur l'engagement étudiant, l'étude a défini cinq catégories non exclusives :

- **Pour se construire une identité** et mieux affronter ses problèmes ou ses doutes, l'engagement peut être très épanouissant. En participant à un projet ou en soutenant une cause, les élèves peuvent se socialiser et apprendre à mieux se connaître.
- **Pour aider une cause** proche de ses idéaux et améliorer la société. Ces engagements peuvent être de nature politique, mais les étudiants [...] ne sont pas nécessairement engagés politiquement. Par exemple, ils peuvent être des militants environnementaux, sociaux ou anti-pauvreté.
- **Se rendre utile** en donnant un peu de temps et d'énergie. Il y a un sens de la charité dans cette perception de l'engagement dans laquelle les étudiants s'impliquent pour aider les gens ou servir la communauté.

- **Acquérir une certaine confiance et des compétences** pour se préparer et faciliter l'intégration sur le marché du travail. L'engagement est perçu comme complémentaire aux études et constitue un moyen de améliorer votre curriculum vitae.

- **Pour faire partie de quelque chose de plus grand** et rencontrer d'autres personnes. autour d'un projet commun.

Sur la base de notre échantillon, nous avons identifié certains types similaires d'engagement et avons adapté la typologie en conséquence. Nous n'avons pas retrouvé les deux derniers types d'engagement dans cette typologie.

Ainsi, la réalisation d'un engagement peut être le résultat de différentes motivations et la plupart du temps, les étudiants n'attendent pas de reconnaissance pour le faire.

Cependant, la reconnaissance d'un engagement par une institution est une forme de légitimation qui peut encourager certains étudiants à poursuivre leur engagement et peut inciter d'autres à s'engager.

Si beaucoup d'étudiant·e·s ne s'engagent pas dans la perspective que celui-ci soit reconnu par leur établissement, la reconnaissance peut encourager les étudiant·e·es à le poursuivre, et aide parfois certain·e·s à se lancer ! La reconnaissance de l'engagement valorise aussi les étudiant·e·s engagé·e·s et peut faciliter la conciliation entre études et engagement.

Mais qu'entend-on par reconnaissance de l'engagement étudiant ? La reconnaissance intègre aussi bien la valorisation de l'engagement, la validation de l'engagement et des compétences acquises que les aménagements de cursus.

Partie II :

Les pratiques des Universités en matière de reconnaissance de l'engagement



En quoi est-il important pour les universités de reconnaître l'engagement ?

La reconnaissance de l'engagement des étudiants peut signifier beaucoup de choses : valoriser, récompenser, promouvoir, améliorer, etc. Ces notions peuvent se traduire par différentes pratiques, de l'introduction d'un module optionnel sur l'engagement étudiant à la délivrance d'un certificat de compétences acquises, et bien d'autres encore qui sont présentées dans ce guide.

Mais en plus de bénéficier aux étudiants engagés, ces dispositifs bénéficient également aux établissements d'enseignement supérieur. En effet, comme mentionné dans l'étude qualitative, certains établissements soulignent que c'est un moyen pour eux d'accomplir ce que certains appellent la "troisième mission" de l'enseignement supérieur. Si les universités avaient auparavant deux missions, à savoir produire des connaissances et les diffuser par l'enseignement, certaines d'entre elles approuvent une troisième mission qui consiste à jouer un rôle actif et direct dans la société en tant que moteur du développement socio-économique. C'est-à-dire aider les étudiants à devenir des citoyens concernés et les préparer au marché du travail ainsi qu'être un acteur actif du développement de la communauté. Ainsi, promouvoir l'engagement des étudiants, les accompagner et reconnaître les aptitudes et compétences qu'ils acquièrent est un moyen pour les universités de mieux remplir leur " troisième mission ".

Dans l'échantillon d'EES européens interrogés pour le Rapport préliminaire, une étude précédente du projet montre qu'une majorité d'universités ont indiqué que l'encouragement de l'engagement des étudiants faisait partie de leur plan stratégique, faisant souvent référence à la troisième mission. Cependant, les mesures de reconnaissance sont encore assez récentes, et le développement de bonnes pratiques appréciées par les étudiants peut être un moyen de rester compétitif/de se démarquer en tant qu'EES et d'attirer davantage d'étudiants.



Une diversité de pratiques s'inscrivant dans le cadre légal français, instauré par la loi Egalité et Citoyenneté

C'est la loi Egalité et Citoyenneté, promulguée le 27 janvier 2017, qui donne le cadre légal en France de la reconnaissance de l'engagement étudiant. En effet, avec cette loi, les établissements d'enseignement supérieur français se retrouvent dans l'obligation de mettre en place certaines mesures afin de faciliter ou de reconnaître l'engagement étudiant.

Cette loi marque un tournant dans la manière dont est abordée l'acquisition de compétences. Les avancées portées par la loi s'articulent selon deux principes fondamentaux : **la validation des compétences, connaissances et aptitudes** acquises lors d'une expérience d'engagement, **et l'aménagement de la scolarité** pour les responsables associatif·ve·s étudiant·e·s. En tant qu'étudiant.e engagé.e, vous avez donc des droits, que vous pouvez faire valoir.

Voici un schéma récapitulatif des apports de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté :

La Loi Egalité et Citoyenneté

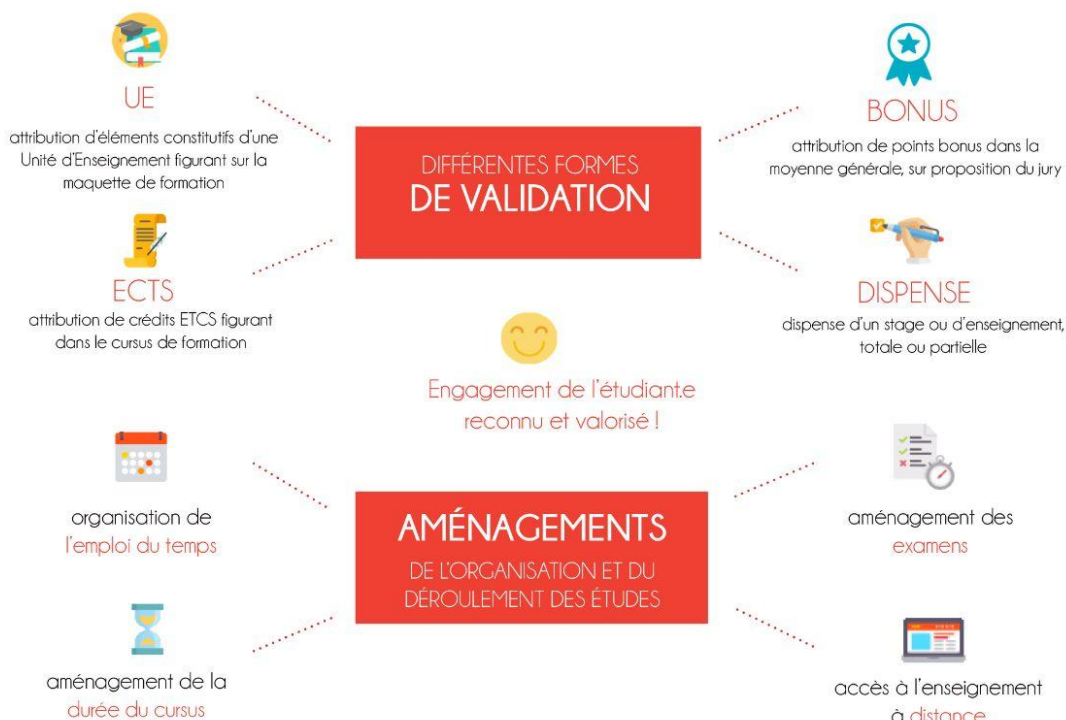
1 EN QUOI ÇA CONSISTE ET QUI ÇA CONCERNE ?

La loi du 27 janvier 2017 crée un principe de validation au titre de la formation suivie, des compétences, connaissances et aptitudes acquises par

Ces mesures s'inscrivent dans une politique d'établissement visant à développer, soutenir et valoriser l'engagement étudiant et la vie associative. Elles concernent :



2 COMMENT VALORISER SON ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU DIPLÔME ?



Partie III

Panorama des pratiques de reconnaissance de l'engagement



On observe plusieurs leviers permettant d'encourager, de valoriser et de reconnaître l'engagement.

L'aménagement de scolarité pour les responsables associatif-ve-s étudiant.e.s

Avec la loi Egalité & Citoyenneté, il est désormais obligatoire pour les établissements d'enseignement supérieur de proposer aux étudiant·e·s qui le demandent des aménagements dans l'organisation de leurs études et de leurs examens, ainsi que des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières afin de concilier au mieux leurs études et leur engagement. Les aménagements de la scolarité peuvent être déclinés selon trois grandes formes, qui dépendent de chaque établissement d'enseignement supérieur :

- l'organisation spécifique de l'emploi du temps ;
- l'aménagement de la durée des cursus ;
- l'aménagement des examens.

La validation de compétences acquises dans le cadre d'un engagement

Cela signifie que vous pouvez demander à ce que **les compétences acquises lors de votre expérience d'engagement soient reconnues** par votre établissement d'enseignement supérieur. Par exemple, une étudiante en charge de la communication de son association peut demander à valider une unité d'enseignement consacrée à la communication écrite, à condition qu'elle démontre avoir acquis les compétences demandées.

Qui peut bénéficier de ces droits ?

Les aménagements de scolarité et la validation des compétences concernent plusieurs types d'activités :

- Une activité bénévole au sein d'une association : l'association dans laquelle vous vous engagez n'a pas nécessairement besoin d'être interne à votre établissement, ni même d'être une association étudiante. Les activités d'élue·s étudiant·e·s sont également concernées dès lors que l'organisation étudiante qu'ils·elles représentent a le statut d'une association.
- Un engagement de service civique ;
- Une activité professionnelle ;
- Une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- Un engagement de sapeur pompier volontaire ;
- Un engagement de volontariat dans les armées.

La mise en pratique des dispositifs de reconnaissance de l'engagement prévus par la loi dans les établissements d'enseignement supérieur

Voici une liste récapitulative des différentes pratiques utilisées dans les établissements d'enseignement supérieur en France pour vous donner une vision d'ensemble de ce qui existe en matière de validation des compétences¹⁶.

Il est important de savoir que ces modalités ne sont pas appliquées dans tous les établissements d'enseignement supérieur et que chaque établissement décide de ce qu'il souhaite mettre en place.

- **Le module optionnel ou l'unité d'enseignement libre (UEL)**

Cette modalité consiste à participer à un module optionnel ou à une unité d'enseignement libre (UEL) pour faire reconnaître son engagement. Dans certains établissements, vous devez également suivre une formation sur la notion d'engagement ou sur le domaine associatif ou produire un rapport au sujet de votre expérience d'engagement.

- **L'attribution de crédits ECTS**

Dans certains établissements, il est possible de demander l'attribution de crédits ECTS suite à son expérience d'engagement. Cette forme de reconnaissance peut être reconnue suite à la validation d'un module optionnel ou peut être intégrée dans le cursus de l'étudiant.

¹⁶ Pour plus de détails sur l'aménagement de scolarité et la validation des compétences, consulter l'[annexe 1](#) de ce guide.

- **L'attribution de points bonus dans la moyenne générale**

Cette modalité permet aux étudiant.e.s de gagner des points supplémentaires sur leur moyenne semestrielle. Ces points peuvent être obtenus après la validation d'un module optionnel ou après validation par un comité d'évaluation. Le nombre de points dépasse rarement 0,5 sur la moyenne et ne peut généralement pas être utilisé pour passer un semestre qui ne serait pas validé sans elle. Cependant, il peut aider l'étudiant.e à obtenir son diplôme avec mention.

- **La dispense de stage ou d'enseignement**

L'étudiant.e peut demander que les compétences, connaissances et aptitudes acquises dans l'exercice de certaines activités et qui relèvent de celles attendues dans son cursus d'étude, autrement dit qu'il y ait une cohérence pédagogique, soient validées au titre de votre formation par une dispense de stage ou d'un enseignement et par une validation de son engagement.

- **Supplément au diplôme**

Cet outil donne des détails sur le diplôme, les qualifications, les résultats et peut également fournir des informations complémentaires. Il s'agit parfois d'une description des activités réalisées, à laquelle peuvent s'ajouter des précisions sur les compétences acquises et à quel niveau, et en l'occurrence acquises pendant l'expérience d'engagement.

- **Les badges numériques (ou *open badges*)**

Les badges numériques ou *open badges* sont un moyen innovant de reconnaître les compétences acquises lors d'un apprentissage informel, dont l'engagement étudiant fait partie. Ils correspondent à des indicateurs de qualifications ou de compétences acquises et ont émergé dans plusieurs universités en Europe. Ils sont de plus en plus expérimentés et utilisés en France. Ils permettent aux étudiant.e.s d'acquérir différents badges pour différentes compétences acquises ou activités réalisées. Ces badges peuvent ensuite être mis en ligne sur les réseaux sociaux et professionnels.

Les démarches à effectuer pour bénéficier des dispositifs

Pour bénéficier des dispositifs mis en place par votre établissement, vous devez vous référer aux / à la procédure mise en place par celui-ci. Dans la plupart des cas, il faut formuler une demande écrite que vous devrez probablement adresser au / à la responsable de votre formation, ou le cas échéant à la personne ou au service en charge de ces questions.¹⁷ À l'appui de cette demande, vous devrez fournir un document justifiant de vos activités bénévoles ou professionnelles en les décrivant le plus précisément possible. Ce document permettra au jury de repérer les compétences, connaissances et aptitudes acquises et validables.

Pour le cas particulier des étudiant·e·s en service civique, le code du service national prévoit expressément que l'Agence du Service civique délivre à la personne volontaire, à l'issue de sa mission, une attestation de service civique et un document décrivant les activités exercées. Ce document évalue également les aptitudes, les connaissances et les compétences acquises pendant la durée du service civique.

Le jury compétent pour valider ces éléments est celui qui vous délivrera votre diplôme.

¹⁷ Pour trouver le contact à solliciter dans votre école ou université, consulter le tableau que vous trouvez ici : <https://www.animafac.net/actualites/kit-loi-egalite-citoyennete/>

Partie IV

Comment agir pour la reconnaissance de l'engagement étudiant dans votre établissement ?



Guide en 4 étapes pour agir pour la reconnaissance de l'engagement étudiant

Vous estimez que votre établissement d'enseignement supérieur pourrait aller plus loin dans la reconnaissance de l'engagement des étudiant.e.s, ou que les mesures mises en place sont inadéquates ?

Nous vous proposons un processus en **quatre étapes** pour vous aider à participer à l'amélioration de la reconnaissance de l'engagement des étudiant.e.s dans votre établissement.

- La première consiste à clarifier ce qui existe déjà au sein de votre établissement et ce que vous souhaitez faire changer.
- La deuxième étape porte sur l'élaboration d'un plan d'action visant à faire reconnaître ou à améliorer la reconnaissance de l'engagement des étudiant.e.s dans votre établissement.
- La troisième étape consiste à élaborer l'argumentaire et la stratégie de diffusion.
- Et enfin, la dernière étape consiste à lancer une expérimentation.

Première étape : Clarifier ce qui existe déjà au sein de votre établissement et ce que vous souhaitez faire changer

Objectifs :

- Recueillir des données sur les pratiques existantes dans votre établissement ;
- Acquérir une connaissance approfondie de la manière dont votre établissement reconnaît l'engagement étudiant, si c'est déjà le cas.

★ Recueillir des données sur les pratiques existantes dans votre établissement

Pour être plus au clair sur les mesures et dispositifs existants dans votre établissement, vous pouvez réaliser un exercice d'autodiagnostic ([annexe 2](#)).

Après avoir complété le diagnostic, vous aurez une image plus claire de la façon dont la question de la reconnaissance de l'engagement étudiant est traitée au sein de votre établissement et pourrez commencer à réfléchir aux changements que vous souhaitez impulser.

★ Acquérir une connaissance approfondie de la manière dont votre établissement reconnaît l'engagement étudiant

Pour mieux comprendre la façon dont votre établissement reconnaît l'engagement étudiant, vous pouvez remplir le tableau en [annexe 3](#). Ce tableau est conçu pour vous aider à identifier quelles sont les formes de reconnaissances existantes, qui peut bénéficier de cette reconnaissance, qui est(sont) chargé·e(s) de l'évaluation de l'engagement, et quels types d'engagements peuvent être reconnus.

Au cours de cette étape, il est important de garder à l'esprit pourquoi vous souhaitez que l'engagement étudiant soit reconnu. Il est également important de réfléchir à l'organe qui, au sein de votre établissement, pourrait en être chargé : il s'agit généralement du Bureau de la vie étudiante, mais il peut aussi s'agir d'une association. Pour voir les autres parties prenantes qui peuvent intervenir, voir plus haut.

Deuxième étape : Élaborer un plan d'action

Cette étape consiste à acquérir une connaissance plus approfondie du fonctionnement de votre établissement en termes d'engagement étudiant et de sa reconnaissance. Suite à votre travail préalable, il est désormais temps d'élaborer un plan d'action plus précis pour agir en faveur de la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Objectifs :

- Identifier les changements nécessaires ou demandés dans votre établissement ;
- Réunir une équipe d'étudiant.e.s motivé.e.s ;
- Définir les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant à mettre en œuvre.

★ Identifier les changements requis ou demandés dans votre établissement

Lancer une discussion

Une fois le tableau rempli, vous pouvez lancer une discussion avec d'autres étudiant.e.s (issu.e.s de votre association étudiante ou dans le cadre d'un événement que vous auriez organisé par exemple).

En introduction des échanges, vous pouvez présenter les résultats de l'exercice d'autodiagnostic que vous aurez mené.

Cela peut vous permettre d'identifier les priorités : s'agit-il d'introduire une nouvelle modalité de reconnaissance de l'engagement étudiant ou tout simplement d'améliorer l'application et l'utilisation par les étudiant.e.s concerné.e.s des dispositifs déjà existants ?

Résumer votre discussion

Voici une liste de questions qui peuvent vous aider à résumer les changements que vous souhaitez que votre établissement mette en œuvre après avoir effectué l'auto-diagnostic. En répondant à ces questions, vous aurez une première idée de l'orientation générale du projet.



Quelle(s) est (sont) la (les) mesure(s) / dispositif(s) / pratique(s) déjà mise(s) en œuvre dans votre établissement ? Quelles ont été ou sont les raisons derrière la mise en œuvre d'une telle pratique de reconnaissance de l'engagement ? S'agit-il d'augmenter le nombre d'étudiant·e·s engagé·e·s ? D'aider les étudiant·e·s à acquérir de nouvelles compétences ? Pour dynamiser la vie du campus ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les étudiant·e·s sont-ils conscient·e·s de l'existence de ce(s) mesure(s) / dispositif(s) / pratique(s) ? Si oui sont-ils ou sont-elles généralement satisfait·e·s des pratiques actuelles ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Existe-t-il une demande pour introduire une (de) nouveaux / nouvelles pratique(s) / mesure(s) / dispositif(s) dans votre établissement ? Si oui, laquelle ou lesquelles ? Avez-vous identifié des obstacles ? (Par exemple, des membres de l'établissement complètement opposés à la mise en œuvre de telles mesures)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

★ **Réunir une équipe d'étudiant·e·s motivé·e·s et membres du personnel enseignant et/ou académique et/ou administratif**

Maintenant que vous avez réalisé un état des lieux, il faut rechercher de nouvelles personnes qui souhaiteraient se joindre à votre projet. Avoir une équipe motivée et diversifiée qui va gérer ce projet pendant une longue période est importante pour garantir la représentation des différents points de vue et faciliter les négociations. Pour solliciter les membres du personnel susceptibles d'être intéressé·e·s par votre projet, n'hésitez pas à contacter les membres du personnel administratif qui travaillent sur l'engagement des étudiant·e·s, les questions culturelles ou sportives. Il est également très intéressant de vous rapprocher d'él.u.e.s (vice-président.e.s sur les questions de vie associative ou de vie étudiante, vice-président.e.s étudiants.), qui pourront se sentir concerné.e.s par votre projet et vous apporter le soutien politique nécessaire à son aboutissement.

Voici une liste de différent·e·s acteur·rice·s qui peuvent être présent·e·s dans votre établissement et qui peuvent vous aider dans votre plaidoyer :

- Elu.e.s (vice-président.e.s, vice-président.e.s étudiant.e.s)
- Bureau de la vie étudiante
- Bureau de vie associative
- Développement / Accompagnement des initiatives étudiantes et des projets étudiants
- Service d'accompagnement des étudiant·e·s
- Bureau d'insertion professionnelle
- Responsable admissions et communication
- Service de la formation (Directeur·rice·s de département)
- Service Développement Durable et Responsabilité Sociale

★ **Définir les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant**

Afin d'obtenir des résultats concrets à la fin d'un projet, avoir un plan et fixer des objectifs réalisables peuvent vous aider. Cela peut vous permettre d'avancer dans le projet sur la base d'un cadre défini qui vous aidera à identifier clairement ce que vous allez faire pendant la durée du projet.

Le tableau ci-dessous est là pour vous aider à répondre aux questions plus importantes (3QOCP) :



<p>Quoi / Pourquoi</p>	<p>Quelle(s) mesure(s) souhaitez-vous voir être mise(s) en place et pourquoi ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Qui</p>	<p>Qui seront les bénéficiaires de ces modalités ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Quand</p>	<p>Quelle est la durée prévue du projet ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Où</p>	<p>A quel niveau (faculté, département, programme d'études,..) souhaitez-vous que soit expérimentée la mise en œuvre de la nouvelle mesure ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Comment	<p>Quels moyens allez-vous utiliser pour réaliser le projet ? Avez-vous besoin de développer un plaidoyer sur la question ? À quelle fréquence vous réunirez-vous pour discuter du projet ? Comment allez-vous communiquer sur la question ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
---------	--

Troisième étape : Préparer son plaidoyer

Cette partie est conçue pour vous aider à construire un plaidoyer sur l'engagement étudiant à partir des différentes informations et données que vous avez pu recueillir lors des précédentes étapes.

Objectifs :

- Construire un plaidoyer pour la reconnaissance de l'engagement étudiant.
- Sensibiliser les acteur·rice·s concerné·e·s.

★ Construire le plaidoyer pour la reconnaissance de l'engagement étudiant

Clarifier les concepts clés

Pour que votre plaidoyer soit clair, il est important de clarifier les différents concepts nécessaires. Les concepts clés à définir de manière générale sont : reconnaître (identifier, nommer, connaître, accepter...) ; valoriser ; valider ; activités extra-universitaires (qu'est-ce que cela inclut ?) ; engagement (à quelles activités cela fait-il référence ?) ; résultats d'apprentissage ; aptitudes ; compétences.

Elaborer l'argumentaire pour la reconnaissance

L'argumentaire consistera à expliquer pourquoi la reconnaissance de l'engagement étudiant est une amélioration pour les étudiant.e.s engagé.e.s mais aussi pour l'établissement. Vous pouvez donner plusieurs raisons :

- donner aux étudiant·e·s les moyens d'être de futur·e·s citoyen·ne·s et professionnel·le·s en renforçant le bagage académique par la reconnaissance de l'expérience d'engagement ou des compétences acquises ;
- les aider à développer des compétences transversales ;
- augmenter le nombre d'étudiant·e·s engagé·e·s ;
- faciliter l'intégration professionnelle des étudiant·e·s ;
- revitaliser le campus universitaire et la vie étudiante, etc.

Principales raisons invoquées par les membres des établissements concernant les obstacles à la mise en œuvre de ces mesures et contre-arguments éventuels.	
<p>"Manque de ressources" : Toutes les pratiques ne nécessitent pas d'énormes ressources et des changements dans votre établissement, vous pouvez donc demander un petit geste de reconnaissance.</p>	<p>"Les étudiant·e·s ne sont pas intéressé·e·s ou n'ont pas le temps de mener une expérience d'engagement" : À cet argument, vous êtes la meilleure preuve que oui, "les étudiant·e·s sont intéressé·e·s".</p>
<p>"Trop de possibilités" : Si cet argument est donné, il serait intéressant d'organiser une réunion avec les différentes parties prenantes afin d'examiner les différentes options et de voir quelles pratiques feraient consensus.</p>	<p>"Peur de perdre le véritable esprit de l'engagement" : les établissements sont censés faciliter, encourager et reconnaître l'engagement, mais pas imposer un cadre contraignant ou fixer des attentes et des objectifs spécifiques qui iraient à l'encontre de la notion même d'engagement.</p>
<p>"L'institution est trop rigide" ou "l'institution ne le fait que pour se conformer à la loi" ou "il n'y a pas de stratégie/politique centralisée" : Ces raisons peuvent être données par des membres du personnel académique, mais cela ne signifie pas qu'il·elle·s ne vous soutiendront pas. Dans tous les cas, la meilleure façon est d'inclure les différentes parties prenantes pour co-construire le projet.</p>	

Définir les objectifs et les modalités

Suite aux sessions de travail précédentes, vous devriez maintenant être en mesure d'identifier et de déterminer les propositions que vous voulez réaliser. Il peut être bienvenu également de définir les modalités, les acteur·rice·s et les étapes à suivre pour lancer votre expérimentation. Ensuite, ce plaidoyer doit identifier clairement les objectifs et la manière de les atteindre. Pour cela, vous devez mentionner les dispositifs que vous souhaitez améliorer ou mettre en œuvre. Il est important de rester réalistes : proposez d'abord de le mettre en œuvre à une échelle réduite.

Définir le public et les avantages

Vous devez également déterminer le public qui bénéficiera de votre proposition et quels en seront les avantages exacts.

★ Sensibiliser les acteur·rice·s concerné·e·s

Identifier les parties prenantes

Certains membres clés de l'établissement doivent être informé·e·s de l'avancement du projet à des fins d'efficacité et de communication, notamment les différent·e·s acteur·rice·s, cité·e·s plus haut, qui sont souvent chargé·e·s de la question, afin qu'il·elle·s puissent informer les étudiant·e·s de la reconnaissance de l'engagement.

Vous pouvez également présenter votre travail et informer les étudiant·e·s qui gèrent des associations dans votre université, car ils pourront à un moment ou à un autre bénéficier de ces mesures. De plus, il·elle·s peuvent en informer leur réseau à ce sujet et constituer un groupe de soutien utile. Les élu·e·s étudiant·e·s et le(s) vice(s)-président.e(s) peuvent être des allié·e·s stratégique·s sur cette question, en particulier lorsqu'il s'agit de plaider pour la reconnaissance auprès des différents organes de l'établissement.

Il y a bien sûr d'autres membres de l'établissement qui ont besoin d'approuver le projet et être tenus informés de son avancement, comme les enseignant·e·s et les organes directeurs.

Si vos pratiques de reconnaissance incluent des partenaires externes, il est également préférable de les contacter dès que possible pour voir quel rôle ils auront dans le processus de reconnaissance de l'engagement des étudiant·e·s.

Quatrième étape : Mener une expérimentation

Objectifs :

- Lancer une expérimentation à une échelle réduite ;
- Construire un système d'évaluation de la modalité expérimentée.

★ Lancement d'une expérimentation à échelle réduite

Une fois que les modalités de reconnaissance à mettre en place sont définies, votre établissement peut lancer une première expérimentation de cette pratique au début d'un semestre. Il est important de voir si cela fonctionne à une échelle réduite, au niveau d'une filière ou d'un département de formation et d'enseignement. Vous pouvez également décider de tester votre proposition auprès de quelques étudiant·e·s. Ceux·celles-ci peuvent, par exemple, être sélectionné·e·s par certains membres de l'université et ainsi, constituer un échantillon représentatif des étudiant·e·s qui seront concerné·e·s par votre proposition.

Vous pouvez également définir ce qui sera reconnu et comment. Portez attention à l'éventuel chevauchement entre les compétences acquises pendant les cours et les compétences acquises au cours de l'expérience d'engagement ; demandez-vous ce qu'il faut faire à ce sujet. À ce stade, il est important de disposer d'un système d'évaluation pour voir, pendant l'expérimentation et à la fin, si elle a été réussie.

★ Construire un système d'évaluation de la modalité expérimentée.

L'objectif est d'identifier ce qui a le mieux fonctionné et ce qui doit être amélioré. Vous devez être en mesure de tirer des conclusions à partir des expériences pour évaluer l'acceptabilité du projet.

Vous pouvez, par exemple, utiliser des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs.

Indicateurs qualitatifs

➤ Satisfaction des étudiant·e·s : à la fin de l'expérimentation, vous pouvez demander aux étudiant·e·s qui en ont bénéficié de répondre à un questionnaire de satisfaction avec quelques questions telles que : la reconnaissance correspond-elle à vos attentes ? La charge de travail de l'engagement et le montant de la reconnaissance sont-ils bien équilibrés ? La charge de travail nécessaire pour recevoir votre reconnaissance était-elle appropriée et utile (dans le cas d'un essai réflexif ou d'un portfolio) ?



- Satisfaction des membres en charge de la procédure de reconnaissance : pour ces acteur·rice·s, il est intéressant d'organiser une réunion et de revoir avec elles·eux les différentes étapes du projet.
- Satisfaction des organisations externes (le cas échéant) : sont-elles satisfaites du travail fourni par les étudiant·e·s qu'elles reçoivent dans leur organisation ? Accepteraient-elles de poursuivre le partenariat pour une période plus longue ?

Indicateurs quantitatifs

- Combien d'étudiant·e·s ont bénéficié des mesures de reconnaissance ?
- Combien cela a-t-il coûté ?
- Combien souhaiteraient en bénéficier ?

Conclusion



Animafac travaille depuis des années sur la promotion de l'engagement des jeunes, et en particulier des étudiant·e·s et sur la facilitation de l'engagement des étudiant·e·s, en portant un certain nombre de propositions auprès des pouvoirs publics, afin de mieux accompagner les jeunes engagés dans l'identification et la valorisation de leurs compétences.

En tant qu'étudiant.e engagé.e, vous avez des droits, que vous pouvez faire valoir, que ce soit via la validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises lors d'une expérience d'engagement, ou via l'aménagement de la scolarité.

Nous espérons que ce guide vous a permis de mieux comprendre et connaître la reconnaissance de l'engagement étudiant en France et qu'il vous a incité à initier des changements dans votre établissement.

Les autres activités du projet European STEP visent à développer des outils pour soutenir à la fois les étudiant·e·s et les établissements d'enseignement supérieur dans ce processus de reconnaissance : une [plateforme "engagement et compétences"](#) est par exemple disponible sur le site d'Animafac.



Ressources

En savoir plus sur la Loi égalité et citoyenneté :

<https://www.animafac.net/actualites/kit-loi-egalite-citoyennete/>

Tableau récapitulatif des modes de reconnaissance de l'engagement étudiant dans l'enseignement supérieur français :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/13mXpYhdV95foN5umH1kihCo-yuazhgDvTWvrbowO5f8/edit#gid=1251767704>

Site du projet European STEP :

<https://www.animafac.net/minisite/european-step/european-step-en/>

L'expérimentation menée par Animafac et sa campagne de plaidoyer autour de la reconnaissance de l'engagement étudiant

- Expérimentation d'un statut de responsable associatif·ve :
<https://www.animafac.net/actualites/animafac-sorbonne-nouvelle-experimentent-statut-responsable-associatif-etudiant/>
- Pour un statut de responsable associatif·ve :
<https://www.animafac.net/actualites/creation-dun-statut-responsable-associatif-etudiant/>
- Un bilan positif de l'expérimentation :
<https://www.animafac.net/actualites/statut-responsable-associatif-etudiant-bilan-positif-paris-3/>